

Association Courts-Circuits La Cagnole

Assemblée Générale du 19 mars 2021

Rapport moral année 2020

Pour 2021, l'Assemblée générale décide des orientations suivantes :

L'association s'appuie sur 4 piliers :

Pilier 1 : Parmi les producteurs, seuls les bio certifiés ou en conversion (AB, Nature & Progrès, Biocoherence, ...) pourront adhérer à la Cagnole. (Notre association ne peut prétendre au statut de certificateur.)

Pilier 2 : Un des objectifs fondamentaux de la Cagnole étant de court-circuiter la spéculation financière et de soutenir l'économie sociale et solidaire, il n'est pas possible d'accepter des partenaires ayant un lien organique avec la Grande et Moyenne Distribution. Il est possible de faire exception pour l'unique commerce d'alimentation générale d'un village, qui assure un lien social, sa superficie doit alors être inférieure à 120 m², conformément à la définition de superette selon l'INSEE.

Pilier 3 : L'ancrage et le développement local pour une économie humaine, indépendante, tournée vers la transition écologique.

Pilier 4 : La solidarité vers les plus démunis et la recherche de leur participation active à notre MLCC.

Pour l'année 2021, l'association Courts Circuits la Cagnole s'engage à, **autant que faire se peut** :

- 1- Étudier les possibilités d'élargir notre regard par la présence de stagiaires d'écoles de commerce, qui apporteront des compétences et découvriront une autre économie. Prendre des contacts pour des études de développement de la Cagnole (professeurs et étudiants de l'IUT, ESSEC...).
- 2- Développer le don à l'arrondi auprès d'acteurs de la solidarité. Nous serons attentifs à ce que les bénévoles ou adhérents de la Cagnole soient présents sur les lieux avec des "papiers recettes", ou une proposition d'animation d'atelier "faire soi-même" et/ou "faire ensemble".
- 3- Humaniser la monnaie Cagnole en complétant notre offre d'information par des tracts qui disent explicitement où va l'argent quand on fait un achat. Personnaliser cette information par secteurs géographiques.
- 4- Continuer à tisser les liens sociaux et œuvrer pour constituer des groupes locaux en y développant des événements, en s'appuyant sur des partenariats tels ceux réalisés en 2020.
 - stands sur les marchés
 - fêtes de la Cagnole, thématique par filière ou géographique
- 5- Contacter associations et structures locales aux fins de renforcer la visibilité, l'audience, la pénétration du monde associatif et institutionnel, les collectivités, les professions et travailleurs sociaux, par la Cagnole.
 - Formation par les jeux de rôles
 - Théâtre d'impro
 - Co-formations ou croisement des savoirs
- 6- Inciter les partenaires à accepter les Cagnoles pour leurs factures émises auprès d'autres partenaires. Pour 2021, le pourcentage minimum serait de 10 %, sauf cas particuliers.
- 7- Poursuivre l'exploration d'une dimension numérique à la Cagnole.

Annexe 1 : Qui peut devenir partenaire de la Cagnole et dans quelles conditions ?

Classe « bio » (B)

Vous êtes producteur 100 % bio ou en conversion vers 100 % bio,
ou transformateur 100 % bio,
ou distributeur 100 % bio et indépendant d'un grand groupe,
ou restaurateur 100 % bio et indépendant d'un grand groupe,
l'acceptation de votre adhésion est garantie.

Vous serez mis en valeur dans nos annuaires et bénéficierez d'un taux de 1 % de reconversion de vos Cagnoles en euros.

Si votre entreprise devient comptoir de change de Cagnoles, ce taux sera de 0 %.

Classe « écologie » ou « économie sociale et solidaire » ou « Associations » ou « Collectivités » (E)

Vous êtes une entreprise,
vous avez fait le choix :

- de zéro déchets,
- d'Enercoop pour votre électricité,
- d'économie d'énergie,
- de limiter les nuisances sur le plan environnemental et sanitaire,

ou vous êtes une entreprise coopérative locale,

ou vous êtes une association,

ou vous êtes une collectivité,

l'acceptation de votre adhésion sera étudiée et rapidement décidée.

La reconduction annuelle de votre agrément pourra être soumise à des défis définis conjointement avec vous.

Vous serez mis en valeur dans nos annuaires

et bénéficierez d'un taux de 2 % de reconversion de vos Cagnoles en euros.

Si votre entreprise/association/collectivité devient comptoir de change de Cagnoles, ce taux sera de 0 %.

Classe « lien social » (L)

Vous êtes un commerce alimentaire (ou soin, cosmétique) non 100 % bio de proximité indépendant d'un grand groupe,

ou le seul commerce d'un village,

ou un commerce non alimentaire

ou une autre entreprise,

l'acceptation de votre adhésion sera étudiée et rapidement décidée.

La reconduction annuelle de votre agrément pourra être soumise à des défis définis conjointement avec vous.

Vous serez mis en valeur dans nos annuaires

et bénéficierez d'un taux de 3 à 5 % de reconversion de vos Cagnoles en euros.

Ce taux peut baisser pour tendre vers celui de la classe E selon les défis que l'entreprise décide de relever.

Si votre entreprise/association/collectivité devient comptoir de change de Cagnoles, ce taux sera de 0 %.

Annexe 2: commentaires sur le rapport moral 2019

(Cet annexe n'a pas à être adoptée avec le rapport moral mais permet d'en comprendre la genèse)

Avec la monnaie locale citoyenne complémentaire, et notre engagement pour l'équité sociale, nous rendons possibles:

- les échanges économiques locaux respectueux de l'humain et de l'environnement
 - le soutien aux circuits courts
 - la solidarité avec les personnes démunies
 - notre participation à la transition écologique

En 2020

Ce que nous n'avons pas fait :

Nous ne sommes pas allés au bout de l'étude des possibilités de renforcer les ressources humaines indispensables à notre fonctionnement afin d'éviter l'épuisement par la présence d'un service civique, de prendre des contacts pour des études de développement de la Cagnole (professeurs et étudiants de l'IUT, services civiques, ...).

Mais nous avons travaillé et avancé !

Nous avons choisi de participer à une démarche envers les personnes les plus démunies,

Le don à l'arrondi a donc été attribué aux Resto du Cœur livré au stock central Yonne pour redistribution

Lors de notre séminaire de travail en septembre, nous avons travaillé cette question et été amenés à choisir de fonder la Cagnole sur 4 piliers ;

Nous avons ajouté à nos priorités de travail la solidarité avec les personnes les plus démunies.

Cette solidarité se traduit aussi dans le dialogue avec les organismes et associations d'accompagnement et de formation des plus petits producteurs. Cela se traduit aussi dans la proposition de participation au travail de l'association.

Ce choix de solidarité, de participation des personnes les plus démunies, se traduit, avec la monnaie locale, par la relocalisation de l'économie, de la production comme de la consommation ; ce choix est un réel travail des monnaies locales, face à la mondialisation.

Les rapports avec l'environnement

Cela ne pouvait pas être prévu dans les orientations de l'Assemblée Générale en fin 2019, mais La Cagnole a réagi face à la pandémie ! Conscients que sont ses membres que ce sont les plus petites entreprises et structures qui pâtissent le plus de cette énorme crise.

La relocalisation de l'économie, des liens, est l'une des réponses aux risques

apportés par la mondialisation, et concrètement ... par la pandémie,
L'engagement face à la pandémie, aux côtés de nos partenaires s'est fait
avec les infos et pubs sur le site ou dans la lettre, permettant d'informer
tout un chacun des possibilités de continuer à faire vivre les producteurs et
commerçants locaux, ou voisins et qui permet dorénavant à nombre de
partenaires, et adhérents de dire leur engagement citoyen....

avec les bons d'achat proposés aux adhérents qui payent d'avance un
service ou un produit dont ils auront disposition plus tard. La Cagnole a ainsi
initié un geste de solidarité forte vis à vis de ses partenaires, et a aussi initié la
démultiplication de cette offre de bons d'achats, par des organismes bancaires.
Nous notons que La Cagnole a œuvré là complètement gratuitement et
bénévolement.

La Cagnole a maintenu sa circulation , autant que possible, malgré la
demande réitérée de paiements sans contact.

Nous avons aussi changé le statut d'adhérent afin de faciliter les choses
pour les adhérents et partenaires ; l'adhésion à la Cagnole est maintenant
définitive ; le choix de participer de plus près, ou de demander un service,
nécessitent une ré adhésion.

Pour travailler à l'existence pérenne d'une autre économie, qui respecte
chacun , producteur ou consommateur, La cagnole a fait le choix de participer et
de financer le logiciel KOHINOS.